



Le 19 mars 2020

## Protocole liturgique n<sup>o</sup> III à suivre en situation de pandémie du nouveau coronavirus COVID-19

### Introduction

Nous surveillons de près les informations diffusées au quotidien par le ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active et le Dr Brent Roussin, le médecin hygiéniste en chef du Manitoba. En conséquence, l'Archidiocèse a décidé de mettre en œuvre le protocole suivant qui s'appuie sur les protocoles antérieurs. Ce protocole comprend tout ce qui a été énuméré dans les Protocoles I et II, et remplace certaines des directives antérieures en raison de l'évolution continue de la situation.

Ce protocole entre **en vigueur immédiatement** et sera maintenu jusqu'à ce que l'Archidiocèse indique qu'il revient à la pratique liturgique régulière.

### A) Célébration de la Messe et accès à l'Eucharistie

#### 1) Assemblées

Les assemblées des messes dominicales et les célébrations des solennités (y compris les célébrations de la Semaine sainte) sont annulées d'ici la fin d'avril 2020. J'accorde une dispense de l'obligation dominicale à tous les fidèles catholiques de l'Archidiocèse de Saint-Boniface dès maintenant jusqu'à la fin de cette période. (*cf. Code de Droit canonique, 87*). Tous les pasteurs vont bien sûr continuer à célébrer la messe dominicale (en privé ou avec un très très petit groupe de personnes) pour tous leurs paroissiens (c'est-à-dire *pro populo*). Ils peuvent également choisir de retransmettre en direct leurs célébrations de la messe pour les paroissiens, si la paroisse a l'équipement nécessaire pour ce faire.

#### 2) Jeûne eucharistique

La célébration dominicale de l'Eucharistie est au cœur de nos vies de catholiques et je reconnais que cette directive sera une source de grande souffrance. Cependant, c'est notre devoir civique d'observer ce jeûne, et nous offrons ce moment à Dieu comme sacrifice par souci pour tous ceux et celles qui sont atteints du virus COVID-19, et nous nous unissons en prière pour tous, surtout pour ceux et celles qui sont fragiles et vulnérables, ainsi que pour les fournisseurs des soins de santé de première ligne.



### 3) Participation à l'Eucharistie à distance

Pendant cette période, l'Archidiocèse retransmettra en direct la messe dominicale et les célébrations de la Semaine sainte. Dès ce dimanche, nous allons retransmettre en direct une messe en français à 9 h et une messe en anglais à 10 h 30 sur la page Facebook du diocèse <https://www.facebook.com/ArchSaintBoniface/>. Je vais moi-même présider la messe de ce dimanche; d'autres prêtres pourraient présider à d'autres moments.

Quelques paroisses individuelles planifient aussi de retransmettre en direct leurs messes du dimanche. Nous allons rendre des liens disponibles sur notre site Web au fur et à mesure que nous les recevons. De plus, vous pouvez participer à l'Eucharistie à distance en visionnant la messe quotidienne à la télévision au canal Sel et Lumière ainsi que sur le site Web de Sel et Lumière au <https://seletlumieretv.org/messe/>.

### 4) Messes de semaine

Les assemblées des messes de semaine doivent aussi être annulées. Ceci sera aussi le cas dans l'Archidiocèse de Winnipeg. Les prêtres doivent célébrer leurs messes de semaine en privé.

### 5) Accès aux Églises pour la prière et l'Adoration Eucharistique

Les paroisses sont encouragées à prolonger les heures d'ouverture de l'église les jours de semaine (par exemple, d'être ouvert de 9 h à 20 h, ou selon ce qui est possible) pour permettre aux individus et aux familles de venir prier. Nous encourageons des périodes quotidiennes d'Exposition du Saint-Sacrement, peut-être même pendant toute la durée des heures d'ouverture de l'église. Les lignes directrices pour ceci sont énumérées dans le rite « *Le culte rendu à l'Eucharistie en dehors de la Messe* ».

Les prêtres sont aussi encouragés à être souvent présents dans les églises, de prier eux-mêmes et d'être disponibles pour fournir des occasions pour la célébration individuelle du Sacrement de la Réconciliation (Pénitence/Confession), ainsi que des possibilités de counseling, d'accompagnement spirituel ou d'écoute attentionnée.

Des mesures de nettoyage appropriées devraient être entreprises afin d'assurer un environnement hygiénique. Durant cette période, tous les livres de chants, les cartes de prières et autres ressources devraient être enlevés des bancs et des autres lieux de distribution. Pendant cette période extraordinaire d'incertitude, nous voulons vous offrir l'accès à nos églises afin d'assurer que l'Église vous est toujours proche et prête à vous accompagner en ce temps difficile.

## B) Autres sacrements et assemblées liturgiques

### 1) Services pénitentiels



Toutes les assemblées pour les services pénitentiels paroissiaux sont annulées. Les prêtres demeureront disponibles pour entendre vos confessions, mais ils doivent être en mesure de respecter les exigences pour pouvoir assurer la confidentialité et maintenir la distance médicalement requise entre prêtre et pénitent. Bien sûr, nos prêtres sont prêts à visiter les personnes dans les hôpitaux et ceux et celles qui sont confinés à la maison qui demandent la Communion, la Confession ou l'Onction des malades. Nous nous attendons à ce qu'ils pratiquent des mesures d'atténuation des risques appropriées dans tous les cas.

**2) Les baptêmes, premières communions, premières réconciliations et confirmations**

Toutes les célébrations qui consistent d'assemblées ou de rassemblements liturgiques pour ces sacrements sont remises jusqu'à ce que le médecin hygiéniste en chef nous avise qu'il est sécuritaire de se rassembler en grand nombre. À ce moment-là, je vais essayer de fixer de nouvelles dates pour les confirmations, et j'accorderai toute délégation nécessaire aux pasteurs pour les permettre de célébrer les confirmations eux-mêmes aux dates qu'ils détermineront en consultation avec les parents et les gardiens.

**3) Préparation sacramentelle**

Les classes pour les enfants sont annulées. Les catéchètes fourniront les ressources nécessaires aux parents pour les aider à compléter les formations avec leurs enfants chez eux.

**4) Mariages**

Les mariages devraient être reportés. Cependant, dans les cas où ce n'est pas possible, le prêtre communiquera avec le couple afin de déterminer comment ils vont limiter le nombre de personnes présentes afin de ne pas excéder les lignes directrices officielles concernant les rassemblements et suivre toutes autres directives médicales.

**5) Funérailles**

On peut continuer à célébrer des funérailles dans nos églises. En consultation avec la famille du défunt, le prêtre célébrant déterminera s'il faut limiter la participation aux membres de la famille immédiate afin de respecter les directives médicales actuelles. Les réceptions publiques après les liturgies funéraires ne devraient pas avoir lieu.

**C) D'autres aspects**

**1) Missions paroissiales**

Toutes les missions paroissiales du Carême sont annulées. Les paroisses peuvent songer à diffuser les présentations des conférenciers, soit en direct soit par le biais d'enregistrements, sur le site Web paroissial, mais aucun rassemblement public ne devrait avoir lieu.



## 2) Rencontres et rassemblements paroissiaux

Ceci sera décidé par le pasteur et le conseil paroissial. Tout rassemblement doit être nécessaire aux activités continues de la paroisse et doit être en mesure de respecter les critères et recommandations du médecin hygiéniste en chef de la Province pour avoir lieu. Au moment actuel, le médecin hygiéniste en chef du Manitoba, Dr Brent Roussin, recommande fortement que tout rassemblement d'au-delà de 50 personnes soit annulé. Nous vous conseillons de respecter cette recommandation. Donc, veuillez utiliser votre bon jugement en prenant des précautions pour ce qui a trait aux plus petits rassemblements et événements. Si vous décidez de vous rencontrer, nous vous prions de tenir compte de la proximité des participants. Si votre salle ne vous permet pas de maintenir une distance de deux mètres entre participants, veuillez annuler la rencontre. Tout rassemblement doit aussi pouvoir garantir que les bonnes mesures hygiéniques sont en place. Les personnes atteintes de symptômes de la grippe ou qui devraient être en auto-isolation ne doivent pas participer aux rencontres.

## 3) Événements et célébrations diocésains, en raison du coronavirus COVID-19

Tous les événements et rassemblements diocésains sont annulés en raison des critères énumérés au n° 2.

## 4) Considérations - L'appui financier continu des paroisses

Des lignes directrices et des suggestions seront circulées sous peu avec d'autres instructions. Veuillez vous référer à notre site Web.

### Conclusion

Nous encourageons les communautés paroissiales à être conscients du besoin de soutenir nos paroissiens et d'autres membres de la communauté, surtout les aînés, ceux et celles qui sont malades, et ceux et celles qui sont confinés à la maison. Ceci va nécessiter une coordination locale pour pouvoir assurer la conformité aux directives du médecin hygiéniste en chef.

Toutes les autres directives liturgiques que j'ai communiquées au diocèse dans les mises à jour antérieures demeurent en place. Veuillez prier avec moi pour une fin rapide au virus COVID-19. Que Dieu accorde la guérison à tous ceux et celles qui sont malades, et le repos éternel aux défunts. Que Dieu bénisse nos professionnels de la santé et les autorités civiles qui continuent à viser la sécurité de tous avec efforts et expertises exceptionnels.

Que nous devenons maintenant davantage un peuple de prière. C'est notre « connectivité », notre communion avec Dieu et les uns les autres qui sera notre salut. Enfin, en ce temps inhabituel et bouleversant, souvenons-nous des paroles du Christ : « *Confiance! C'est moi; n'ayez pas peur!* » (Marc 6. 50)

*+ Albert LeGatt*

+Albert LeGatt  
Archevêque de Saint-Boniface